

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 96

présenté par  
M. Dufau

-----

**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« La France soutient la lutte contre l'opacité financière et les flux illicites de capitaux pour favoriser la mobilisation par les pays en développement de leurs ressources. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à insérer à l'article 5 le texte de l'alinéa 3 de l'article 3, pour des raisons de cohérence.

Il se substitue à l'alinéa 3 de l'article 5, redondant.